

NEWSLETTER EMBRUN

LES ACTUALITÉS DE LA MAIRIE D'EMBRUN ET DU CCAS



SUCCÈS DES ANIMATIONS DE FÉVRIER

Dans une ambiance conviviale, sportive ou festive des centaines de personnes se sont réunies autour d'animations organisées par la ville d'Embrun:

- Soupe à l'oignon le 6 février
- Rencontre patrimoine le 20 février
- Stage multisport du 23 au 25 février
- Carnaval le 25 février

RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Mercredi 18 février, une belle rencontre intergénérationnelle a réuni les enfants de Croc Loisirs et des retraités de la commune.

Un véritable moment de partage autour de jeux et d'ateliers.

NOUVEAUX TOTEMS D'INFORMATION AU PLAN D'EAU

Dans le cadre d'un projet de refonte de la signalétique, des totems d'information ont été installés tout autour du plan d'eau afin d'améliorer l'accueil, l'orientation et l'information du public.

Ce dispositif permet de mieux informer les visiteurs sur :

- les services disponibles sur le site
- la réglementation en vigueur
- les bonnes pratiques à adopter pour préserver ce lieu naturel
- les informations pratiques pour profiter du site en toute sécurité



Suivez-nous sur
Embrun ma ville



Newsletter
de la ville d'Embrun

INFOS:
WWW.VILLE-EMBRUN.FR

OUVERTURE DU STADE AU PUBLIC

Le Stade Municipal du Roc a été ouvert au public pendant les vacances de 10h à 17h pour permettre à tous de se réunir autour d'activités sportives de plein air.

CANDIDATURE AU SALON DES ARTS

Le Salon des Arts 2026 de la Ville d'Embrun est une exposition estivale gratuite et ouverte à tous, organisée à la Manutention. Pendant trois semaines, du 22 juillet au 12 août 2026, artistes amateurs et professionnels y présenteront la diversité de leurs créations.

Les artistes souhaitant participer doivent déposer un dossier de candidature avant le 10 avril 2026. (à demander à culture@ville-embrun.fr ou à télécharger en ligne).

PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES, DIMANCHE 15 MARS

- Mise à jour des listes électorales

Lors des précédentes élections, des cartes électorales ainsi que des courriers à destination des Embrunais n'ont pu être distribués en raison d'adresses erronées. La Mairie d'Embrun vous demande de bien vouloir lui signaler tout changement de domicile au sein de la commune (en Mairie ou par mail à : ag@ville-embrun.fr).

Adresse non à jour : il est essentiel que l'adresse figurant sur nos listes électorales soit correcte. Bien que la commune ait procédé à un nouvel adressage, il vous appartient de mettre à jour votre adresse. Pour rappel, celle-ci doit comporter un numéro et un nom de rue.

- Bureau de vote

Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h à la salle des fêtes. Votre numéro de bureau de vote est indiqué sur votre carte électorale. En cas de doute, veuillez contacter le service des affaires générales de la mairie au 04 92 44 66 00 .

Merci de penser à vous munir d'une pièce d'identité pour pouvoir voter.